

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE
Pour pourvoir au poste de Chef de Division des affaires financières du
CHU Tanger Tétouan Al Hoceima

- Le Directeur du centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-al Hoceima ;
- Vu le Décret n° 2.18.947 du 21 Rabiia I 1440 (29 Novembre 2018) de Nomination du Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger Tétouan Al Hoceima.
- Vu la loi n°70/13 relative aux Centres Hospitalo-universitaires, promulguée Dahir n°1.16.62 Du 17 Chaâbane 1437 (24/05/2016) et notamment son article 26 ;
- Vu la loi n°37/80 relative aux Centres Hospitaliers, promulguée par le Dahir n°1.82.5 du 30 Rabiia I 1403 (15 janvier 1983), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le Décret n°2.86.74 du 20 Kâada 1408 (5 juillet 1988) pris par son application ;
- Vu le Décret n°2.03.535 du 27 Rabiia H (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des centres Hospitaliers ;
- Vu le Décret n°2.11.681 du 28 Hijja 1432 (25/11/2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Divisions et des Chefs de Service dans les Administrations Publiques ;
- Vu la Circulaire n°7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilités au sein des Etablissements Publiques ;
- Circulaire n° 1-19-FP du 5 février 2019 sur les conditions de candidature au poste de chef de division ou de chef de service au sein des administrations publiques.

DECIDE

Article Premier : Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceima lance un appel à candidature pour pourvoir au poste de Chef de Division du service Administratif du Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceima ci-après:

Intitulé du poste	Etablissement
Division des affaires financières	Direction du CHU Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Article Deux : Le Chef de Division des Affaires Financières a pour mission de Concourir à l'élaboration des orientations stratégiques du CHU TTA par :

- La mise en place d'un système d'information pour suivre et évaluer les actions développées par les différentes entités du CHUTTA en matière d'approvisionnement ;
- Elaboration des CPS en concertation avec les services concernés ;
- Constituer et mettre à jour la base de données des procédures d'achat ;
- Organiser les achats des entités du CHU TTA ;
- Assurer l'approvisionnement en fournitures des entités et services du CHU TTA ;
- Réceptionner et vérifier la qualité et la quantité des fournitures acquises ainsi que leur conformité ;
- Elaborer et mettre en œuvre des référentiels des procédures d'achat ;
- Constituer et mettre à jour la base de données sur les fournisseurs ;
- Suivre l'exécution des différents budgets et évaluer les performances financières réalisées par les différentes entités du CHU TTA ;
- Produire des situations périodiques destinées à la direction et aux tutelles ;
- Produire semestriellement le bilan d'activités de la division ;
- Accomplir toutes tâches et activités confiées par la hiérarchie et qui entrent dans son domaine de compétence.

Article Trois: Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel du CHU Tanger-Tétouan-Al Hoceima remplissant les conditions suivantes :

1. Être titulaire.
2. Être classé au minimum au grade d'Administrateur 2^{ème} grade ou Ingénieur d'Etat ou à des grades à indice équivalent.
3. Être titulaire au minimum d'un diplôme donnant l'accès au grade d'Administrateur 3^{ème} grade ou à des grades équivalents.
4. Avoir au moins 4 ans de service en qualité de titulaire.
5. Ayant déjà exercé la fonction de chef de service. ✓

Article Quatre: Les candidats intéressés doivent déposer au Bureau d'ordre au plus tard le **Jeudi 03 Décembre 2020 à 16h.30** sous pli fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivé par l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Un curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule.

Article Cinq: Une Commission sera désignée par M. le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceima pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et faire l'entretien avec les candidats retenus.

Article Cinq: Cette décision est publiée sur le site de l'emploi public www.emploi-public.ma , sur le site du CHU (www.chutanger.ma) et affichée au siège de la Direction du CHU TTA et aux Établissements Hospitaliers relevant du CHU TTA. ✓

Prof. Mhamed HARIF
Directeur
Centre Hospitalier Universitaire
Tanger / Tétouan / Al Hoceima